

PREAVIS N° 224/2021

N° comptable à définir

relatif à une demande de crédit de CHF 432'000.00 TTC pour le remplacement de la conduite d'eau sous pression située à Crassier, route de La Rippe, entre le chemin de Montelly et le Chemin du Nant.



Au Conseil intercommunal des SITSE

Monsieur de Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

De nombreuses fuites sont survenues dernièrement sur la conduite existante en fonte (F Ø 120) située à Crassier, route de La Rippe, particulièrement sur le tronçon situé entre le chemin de Montelly et pont passant sur le ruisseau de Nant.

Les SITSE se sont penchés sur les différentes options possibles pour l'amélioration du tronçon, qui comprend des prises privées. L'option retenue est le remplacement du tronçon de conduite, ce qui représente une longueur de 460 m de fouilles environ.

Le projet proposé comprend donc le remplacement du tronçon problématique par une nouvelle conduite en polyéthylène (PE 100 PN 10 Ø 180 / 158.6). Le raccordement à la conduite en Fonte (F Ø 120) descendant des Battantes mais également le bouclage prévu sur la conduite maîtresse (PE Ø 400 / 352.6) permettra de renforcer la défense incendie mais aussi la sécurité d'exploitation. Par ailleurs, l'appareillage a été prévu pour permettre le raccordement de la future conduite maîtresse des Battantes (DN 400) le jour venu.

2. SITUATION ACTUELLE

Les conduites concernées se trouvent sur le régime de pression des Battantes, à une altitude variante entre 475 et 490 m et une pression statique variant entre 4.3 et 5.7 bar. Comme mentionné plus haut, de nombreuses fuites sont survenues ces derniers temps sur la conduite existante en fonte (F Ø 120), particulièrement sur le tronçon situé sur la route de La Rippe, entre Crassier et le pont. D'autres fuites risquent donc de survenir dans le futur si rien n'est entrepris, d'où la nécessité d'agir.

3. PROJET

Au vu de la présence de différents services de part et d'autre de la route de La Rippe et en fonction de la position des prises privées à transférer sur la nouvelle artère, la nouvelle conduite a été projetée à côté de l'axe existant, soit dans la route tout le long du tracé. Selon cette variante, les fouilles seraient réalisées dans l'emprise de la chaussée. Lors du chantier, il s'agira de passer dans les champs pour les tronçons qui le permettent, si c'est possible sur le plan technique (encombrement des services), hydraulique et sous réserve de l'acceptation des propriétaires.

Concernant l'appareillage, des nouveaux jeux de vannes ont été prévus de part et d'autre du tracé projeté. Par ailleurs, au Nord du tronçon, le projet prévoit le raccordement sur la conduite en fonte existante (F Ø 120) et sur l'axe de la conduite maîtresse des Battantes, qui sera changée dans le futur et depuis ce point. Le réseau de Crassier comportera ainsi un nouveau bouclage en DN 150 au Nord du réseau, qui est recommandé pour renforcer la sécurité d'exploitation et les capacités hydrauliques.

Deux nouvelles bornes-hydrantes ont été prévues sur ce tronçon, dont les emplacements ont été validés par le SDIS Nyon-Dôle. Celles-ci permettront de renforcer les besoins pour la lutte contre le feu dans ce secteur.

Toutes les prises privées seront transférées sur la nouvelle artère. Une fois installée, la nouvelle conduite subira un essai de pression, un rinçage et une désinfection, afin de garantir un état sanitaire irréprochable des nouvelles installations.

Idéalement, il s'agirait d'entreprendre ces travaux dès le mois d'août, afin de pouvoir profiter des périodes de vacances avec une circulation moins importante. Les travaux seront réalisés par étapes de 100 m au maximum, de manière à limiter les attentes aux feux de chantier. Sauf en cas de rupture de la conduite existante, aucun raccordement provisoire ne sera nécessaire durant le chantier. Un arrêt d'eau important sera toutefois nécessaire pour le raccordement du nouvel axe sur la conduite maîtresse des Battantes.

4. ASPECT FINANCIER

Le montant total des travaux de génie civil et d'appareillage est calculé sur la base de soumissions rentrées.

Les montants indiqués pour les frais de relevés ont été estimés sur la base de projets similaires.

Concernant la problématique des prix du polyéthylène, qui varient fortement ces temps-ci. L'entreprise d'appareillage a confirmé qu'ils pouvaient bloquer les prix annoncés par la commande des tuyaux auprès de leur fournisseur.

Le budget se présente de la manière suivante :

- Travaux de génie civil (rabais et escompte déduits)	240'000.00
- Travaux d'appareillage (rabais et escompte déduits)	83'000.00
- Relevés géométriques de la nouvelle conduite	6'000.00
- Honoraires pour étude et direction des travaux	35'000.00
- Divers et imprévus	37'000.00

Total HT	CHF	401'000.00
TVA 7.7 %	CHF	30'877.00

Montant total TTC CHF **431'877.00**

Arrondi à TTC CHF **432'000.00**

Le montant de ce préavis n'influence pas significativement le budget de fonctionnement. Il sera amorti sur 30 ans maximum.

5. CONCLUSIONS

Le projet, tel que présenté, permet la remise à neuf d'une conduite devenue vétuste et présentant un risque élevé de fuites. Par ailleurs, le bouclage prévu permettra également de renforcer l'hydraulique, la sécurité d'exploitation et l'appui pour la lutte contre le feu.

Pour faire suite au texte ci-dessus et aux présentes explications, le Comité de Direction des SITSE vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

VU le préavis n° 224/2021 relatif à une demande de crédit de **CHF 432'000.00 TTC** pour le remplacement de la conduite d'eau sous pression située à Crassier, à la route de La Rippe.

OUI les rapports des Commissions chargées de son étude ;

ATTENDU que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

Le Conseil intercommunal des SITSE décide :

1. D'autoriser le Comité de direction à entreprendre les travaux décrits ci-dessus ;
2. De lui octroyer à cet effet un crédit de CHF 432'000.00 TTC ;
3. De l'autoriser à emprunter cette somme si nécessaire ;
4. De l'autoriser à amortir ce montant sur une durée de 30 ans maximum.

Founex, le 11 mai 2021.

Au nom du Comité de direction

le Secrétaire :

S. Breugelmanns

le Président :

François Deblüe

